

# Maître Couturier Leoni : Protéger l'entreprise des évolutions de la famille

Titulaire d'un Certificat de Spécialisation en Droit de la Famille, Maître Chantal Couturier Leoni, avocate depuis plus de 30 ans, a traité plus de 3500 dossiers en la matière. « *Le chef d'entreprise ne prête pas toujours une attention suffisante à l'incidence du statut familial sur la vie de sa société* », explique-t-elle. « *Mais cet aspect très privé peut tout à fait compromettre le devenir de l'entreprise* ».

Maître Chantal  
Couturier Leoni



son dirigeant. Quand l'entreprise est concernée par les modifications privées de son dirigeant, je travaille en collaboration avec mes Confrères spécialisés en Droit des Affaires. Les évolutions de la famille qui peuvent impacter fortement l'entreprise, sont par exemple : les mariages, les divorces ou séparations, les PACS, les problèmes liés à la filiation (reconnaissance d'enfant, recherche de paternité...) ou même l'incapacité du chef d'entreprise, ou enfin son décès.

**Qu'apportez-vous aux dirigeants de sociétés ?** Je les accompagne sur de nombreux points qui doivent faire l'objet de préparation et d'anticipation, sans toutefois léser qui que ce soit.

Le choix du régime matrimonial est primordial. En particulier, en cas de régime de communauté, car il convient d'éviter que le conjoint ne voie sa faculté contributive mise en action en cas de difficultés de l'entreprise.

action en recherche de paternité, une filiation établie peut avoir des conséquences importantes sur la transmission du patrimoine du chef d'entreprise

Nous sommes également présents en cas d'incapacité ou de décès du dirigeant, afin d'assurer le devenir de la société.

La pérennité d'une entreprise doit être assurée en cas de décès en anticipant les dispositions successorales que nous réglons en collaboration avec les Notaires, surtout dans les cas de famille recomposées.

De même, une incapacité reconnue au sens médical nécessite d'organiser la gestion de l'entreprise sans forcément attendre la mise en place par le Juge d'une mesure de protection (sauvegarde de justice, tutelle, curatelle).

**Comment définiriez-vous les principaux atouts de votre cabinet ?** Ils résident dans sa compétence et son sérieux reconnus (mes collaborateurs sont aussi spécialisés), sa réactivité, son écoute, ses solutions personnalisées et adaptées à chaque situation.

Tout en défendant les intérêts de mon client dans les conflits, mon objectif est de privilégier la solution négociée, toujours préférable lorsqu'elle est possible.

**Quel conseil souhaitez-vous donner aux chefs d'entreprise ?** Je leur dirai, qu'avec nos compétences, il est absolument nécessaire de faire une bonne analyse de leur situation personnelle et de définir une stratégie familiale pour sauvegarder les intérêts tant de la famille que de l'entreprise.

**Pourquoi avez-vous choisi ce domaine de spécialisation ?** J'ai choisi d'intervenir dans le domaine du Droit de la Famille car il me permet d'aider positivement les personnes en difficulté. Il est satisfaisant de trouver et de mettre en place des solutions pérennes et personnalisées.

Je mets à profit mon DEA en Droit Communautaire pour gérer les difficultés rencontrées par les unions mixtes européennes et internationales dont le nombre ne cesse d'augmenter.

**En quoi votre intervention concerne-t-elle l'entreprise ?** Il est important de protéger la famille face aux évolutions de l'entreprise et tout aussi important de protéger l'entreprise face à l'évolution de la situation familiale de

Lors d'un divorce, le régime matrimonial aura des incidences non négligeables pour le chef d'entreprise ou un cadre supérieur. Il faut anticiper. Par exemple, il ne faut pas oublier que le conjoint peut prétendre à la contre-valeur de la quote-part détenue dans l'entreprise et également prévoir le montant conséquent que peut représenter une prestation compensatoire.

Plus notre intervention s'effectuera en amont, plus la marge de manœuvre sera grande pour trouver des solutions appropriées au cas de chacun, sans mettre l'équilibre de l'entreprise en péril.

**Dans quels autres contextes votre accompagnement est-il précieux ?** Dans le cadre d'une



**PLUS D'INFOS :** 170, rue de l'Université – 75007 Paris – Tél : 01 47 23 69 00 – [www.avocat-couturier-leoni.com](http://www.avocat-couturier-leoni.com)